



26/10/2023

## 255 organisations et réseaux de défense des droits de l'homme exhortent les États parties à la Convention pour la prévention du crime de génocide à demander à la Cour internationale de justice de rendre une ordonnance urgente exigeant que l'État occupant mette fin à ses activités criminelles dans la bande de Gaza.

Israël, l'État d'occupation et d'apartheid, n'a cessé de commettre des crimes internationaux contre le peuple palestinien. Lors de chaque agression lancée par l'entité occupante, avec la facilitation et la complicité des dirigeants du centre de l'impérialisme mondial, dirigé par les leaders des États-Unis et du Royaume-Uni, l'entité n'hésite pas, dirigeants, soldats et colons, à commettre des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité à l'encontre du peuple palestinien et des résidents de la bande de Gaza. À partir du 7 octobre de ce mois, l'entité d'occupation lance, avec la complicité et la facilitation des dirigeants d'un certain nombre de pays occidentaux, une guerre qui peut être qualifiée de génocide, et le crime de l'Hôpital Baptiste n'est que l'un de ses épisodes soigneusement planifiés et systématiques.

Les coupures d'électricité et de carburant se poursuivant, il existe un risque imminent que les hôpitaux cessent de fonctionner, en particulier les salles de soins intensifs, la production d'oxygène et les dialyses, et que les ambulances et les véhicules de la défense civile cessent d'assurer leurs services. Étant donné que 42 % des habitations de Gaza ont été complètement démolies ou partiellement endommagées, et qu'un million six cent mille personnes déplacées ont été chassées de force de leurs maisons, toute pluie qui tombera cette saison entraînera des catastrophes supplémentaires, ce qui constitue un épisode avancé de génocide.

Au vu des crimes de guerre, de l'agression et du génocide en cours contre la population palestinienne de la bande de Gaza, et au vu de l'échec de tous les efforts





déployés depuis des années pour exploiter le mécanisme de suivi établi par le Statut de Rome qui a créé la Cour pénale internationale, pour de nombreuses raisons qu'il est impossible de mentionner ici, nous appelons à l'utilisation des pouvoirs juridiques disponibles en vertu de la **Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide de 1948**, et de la pratique judiciaire qui s'y rapporte, d'autant plus que l'entité occupante et un nombre important de pays arabes sont parties à la Convention, et n'ont pas émis de réserves concernant les dispositions contenues dans l'article (9) de la Convention, dispositions en vertu desquelles les États parties reconnaissent la compétence de la Cour internationale de justice, le droit de toute partie parmi les États parties en conflit de soumettre les différends qui pourraient surgir entre les parties concernant l'interprétation, l'application ou la mise en œuvre de la convention, y compris les différends relatifs à la responsabilité d'un État pour génocide, ou pour entente ou incitation à le commettre.

Étant donné que les actes criminels commis par l'entité occupante contre le peuple palestinien dans la bande de Gaza consistent à soumettre intentionnellement les résidents de la bande de Gaza à des conditions de vie qui visent à détruire physiquement la population de la bande de Gaza, en tout ou en partie, et d'une manière systématique, ce qui est l'expression d'une démarche générale, **nous demandons ce qui suit :**

**Premièrement :** Que n'importe lequel des États parties à l'accord susmentionné, en particulier les États arabes et islamiques, prenne l'initiative de demander à la Cour internationale de justice d'émettre une ordonnance urgente exigeant que l'entité d'occupation et d'apartheid mette fin à ses activités criminelles dans la bande de Gaza.

**Deuxièmement :** intenter une action en justice contre l'entité occupante et contre tout pays qui a contribué, soutenu ou s'est associé à elle pour commettre un génocide contre le peuple palestinien dans la bande de Gaza, afin de la tenir internationalement et légalement responsable de ces actes.





**Troisièmement** : que les pays prennent l'initiative de prendre des mesures de rétorsion contre l'entité occupante et contre ceux qui se sont associés à elle ou ont facilité la commission du crime de génocide dans la bande de Gaza, y compris un boycott économique de l'entité, la rupture des relations diplomatiques avec elle, et le refus de reconnaître tout fait accompli qui pourrait résulter de ces actes criminels.

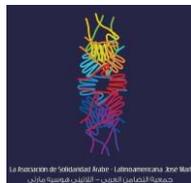
### Organisations signataires:

1. Coordination Maghrebine des Organisations des Droits de humains (dont 26 organisations RH du Maroc, de la Mauritanie, de l'Algérie, de la Tunisie et de la Libye)
2. Union générale des juristes palestiniens
3. Forum des femmes journalistes du Sud/Palestine
4. Union générale des enseignants palestiniens
5. Fédération générale des syndicats / Palestine
6. Fédération générale des syndicats yéménites
7. Union Action Femmes - Maroc
8. Union égyptienne pour les politiques de développement et de protection sociale (comprend 48 associations, syndicats spécifiques et syndicats généraux)
9. Union des femmes soudanaises
10. La Fédération jordanienne des syndicats indépendants
11. La Fédération Nationale des Syndicats et des Salariés du Liban
12. Union des comités des travailleuses palestiniennes
13. L'Académie de la Jeunesse surveille les violations des droits de l'homme/Tunisie
14. Coalition Tunisienne Contre la Peine de Mort
15. La Coalition des droits de l'homme pour arrêter l'agression, lever le siège et construire la paix au Yémen (comprend 10 organisations de dix pays arabes)



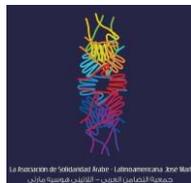


16. Coalition égyptienne pour les droits de l'enfant (comprend 180 institutions)
17. La Coalition marocaine pour les organes des droits de l'homme (comprend 20 organisations marocaines de défense des droits de l'homme)
18. L'Assemblée académique pour le soutien de la Palestine-Liban
19. Assemblée culturelle des femmes pour la démocratie / Iraq
20. Rassemblement culturel pour la démocratie / Irak
21. Plateforme ONG (Tajamoh)(comprend 20 organisations)/Liban
22. Rassemblement des femmes démocrates libanaises
23. Alliance des professeurs de Mauritanie
24. Coalition jordanienne contre la peine de mort
25. Coalition syrienne contre la peine de mort (SCODP)
26. Alliance Iraqi Minorities Network - comprend 28 organisations non gouvernementales
27. Coalition irakienne contre la peine de mort
28. L'Alliance irakienne pour les organisations des droits de l'homme (comprend 55 organisations)
29. La Coalition arabe contre la peine de mort
30. L'Alliance féministe syrienne va activer la résolution 1325 du Conseil de sécurité
31. Coalition yéménite contre la peine de mort
32. La Société jordanienne des droits de l'homme
33. Société de secours humanitaire pour les femmes turkmènes irakiennes
34. Association irakienne Al-Amal
35. Société des droits de l'homme de Bahreïn
36. Association Baraem pour le travail social/Liban
37. Association solidarité laïque Tunisie/ Tunis
38. Association de développement culturel à Qena/Egypte
39. Association Tunisienne de l'Action Culturelle



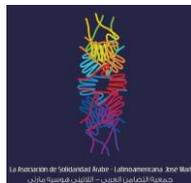


40. Association Tunisienne des Femmes Démocrates
41. Association tunisienne de soutien aux minorités
42. Association des juristes jordaniens / Jordanie
43. Association pour la Défense des Droits de l'Homme au Maroc (ASDHOM)
44. Association des femmes travailleuses/Jordanie
45. L'Association irakienne pour le soin des mineurs et des personnes âgées
46. La Société irakienne de défense des droits des journalistes
47. Association d'action des femmes/Palestine
48. Association libanaise des juristes démocrates
49. Association des travailleuses palestiniennes pour le développement
50. Société égyptienne pour les droits économiques et sociaux
51. Association Marocaine des Droits de l'Homme
52. L'Association Marocaine des Femmes Progressistes
53. Association Mauritanienne pour la Promotion des Droits
54. Association mauritanienne des droits de l'homme
55. L'association Mauritanienne pour la promotion de l'éducation des filles (AMPEF)
56. Organisation des femmes arabes-Jordanie
57. Association Al-Nidal pour les droits de l'homme
58. Association Amy pour les droits et le développement/Égypte
59. Association Ana Insan pour les droits des personnes handicapées / Jordanie
60. Société irakienne de secours et de développement
61. Société Jothor pour les droits de l'homme-Jordanie
62. Association Ponts Citoyennetés / Tunisie
63. Association pour la protection des travailleuses contre la violence et le harcèlement dans le monde du travail
64. Association José Martí pour la solidarité arabo-latino-américaine
65. Association Rachel Corrie pour la solidarité entre les peuples



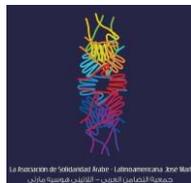


66. Association des femmes Roaa-Jordanie
67. Association Vision Libre / Tunisie
68. Association caritative Flowers of Life pour l'hébergement d'orphelins ayant des besoins spéciaux à Alexandrie/Egypte
69. Réseau de femmes pour le soutien aux femmes/Jordanie
70. Association Chamoua pour l'égalité/Maroc
71. Association Ecole des Mères/ Palestine
72. Société irakienne de surveillance des droits de l'homme
73. Ensemble pour l'Homme et l'Environnement
74. Association de l'Institut jordanien de solidarité des femmes
75. Association du Forum pour le développement des femmes/Égypte
76. Association Forum d'Orient pour la liberté et la paix
77. Forum de la société d'Amman pour les droits de l'homme
78. Association des Nachas de Tunisie
79. Association Hevi pour le soutien aux victimes de guerre
80. Association de développement du Wadi Nil / Egypte
81. Défense des Enfants International/Palestine
82. Protéger les défenseurs des droits humains dans le monde/ France
83. La campagne universitaire jordanienne pour la solidarité avec les droits du peuple palestinien
84. Maison des syndicats et des services du travail/Égypte
85. Ligue tunisienne pour la tolérance
86. La Ligue tunisienne de défense des droits de l'homme
87. La Ligue algérienne de défense des droits de l'homme
88. Ligue des femmes irakiennes
89. Association des femmes chefs de famille de Mauritanie
90. Association irakienne des formateurs en droits de l'homme - comprend 138 formateurs dans le domaine des droits de l'homme





91. Association des femmes Shabak
92. Rashid pour l'intégrité et la transparence/ Jordanie
93. Pionniers de la liberté pour la formation à l'intégrité et aux droits de l'homme / Jordanie
94. Le Réseau jordanien pour les droits de l'homme (comprend 11 organisations de défense des droits de l'homme)
95. Réseau électoral dans la région arabe
96. Réseau humain pour la promotion de la santé et le travail humanitaire
97. Réseau international pour les droits de l'homme et le développement / France
98. Réseau mondial pour la défense du peuple palestinien
99. Réseau judiciaire pour les prisonniers – comprend 40 organisations non gouvernementales
100. Réseau irakien pour la localisation du travail humanitaire – comprend 79 organisations non gouvernementales
101. Réseau irakien pour les droits de l'enfant - comprend 54 organisations non gouvernementales
102. Le réseau arabe des formateurs des droits de l'homme
103. Réseau des femmes pour la paix et la sécurité (Yémen)
104. Le Réseau national syrien pour la paix civile et la sécurité communautaire.
105. Réseau JAF de surveillance de la démocratie et des droits de l'homme
106. Réseau Sumariat
107. Shams Election Monitoring Network - comprend 161 organisations et associations à but non lucratif.
108. Réseau AIN pour la surveillance des élections et de la démocratie - comprend 33 organisations non gouvernementales
109. Réseau Karama (comprend 25 associations de femmes)
110. Réseau communautaire Naya - Jordanie
111. Réseau des femmes irakiennes (comprend 100 organisations)





112. Une Justice/France

113. Le groupe de travail des organisations ayant un statut consultatif auprès des Nations Unies - comprend (21) organisations irakiennes

114. Les femmes palestiniennes contre la violence

115. La Fédération syrienne des organisations et organismes de défense des droits de l'homme

116. Qadirat / Tunisie

117. Commissions pour la défense des libertés démocratiques et des droits de l'homme en Syrie (LDH)

118. Commission médicale syrienne/Paris

119. Commission Arabe des Droits Humains

120. Le Comité kurde des droits de l'homme en Syrie (A Rasid).

121. Le Comité de Vigilance pour la Démocratie en Tunisie - Belgique

122. Initiative palestinienne pour approfondir le dialogue mondial et la démocratie- MIFTAH

123. Le Conseil international de soutien aux procès équitables et aux droits de l'homme (ICSFT)

124. Conseil international de secours et de développement

125. Conseil yéménite des droits et libertés / Yémen

126. Conseil des femmes libanaises (comprend 150 organisations)

127. Avocats pour la justice /Yémen

128. École des Droits de l'Homme / Koweït

129. Observatoire du monde arabe pour la démocratie et les élections

130. L'Observatoire Arabe des Droits de l'Homme et de la Citoyenneté/Liban

131. French Observatory for Human Rights/Paris

132. Observatoire mauritanien des droits de l'homme

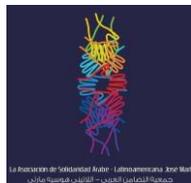
133. Observatoire National pour la Défense de la Civilisation de l'Etat (Tunisie)

134. Observatoire Hurriyat / Maroc



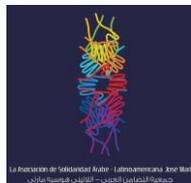


135. Centre des médias des droits de l'homme et de la démocratie «SHAL'Alliance
136. Centre de conseil psychologique et social pour les femmes/Palestine
137. Centre stratégique pour les droits de l'homme
138. Centre des médias des femmes arabes / Jordanie
139. Centre de Bahreïn pour les droits de l'homme
140. Centre américain pour les droits de l'homme et les services sociaux / New York
141. Centre d'études et de recherche Al-Badeel/Jordanie
142. Khiam Centre de réadaptation pour les victimes de la torture-Liban
143. Centre d'études sur les femmes/Palestine
144. Centre pour la défense des libertés et des droits civils "Hurriyat" / Palestine
145. Le Centre Palestinien pour l'Indépendance du Pouvoir Judiciaire et des Avocats "Musawa"
146. Centre palestinien pour les questions de paix et de démocratie
147. Le Centre palestinien pour le développement et la liberté des médias "MADA"
148. Le Centre palestinien pour le dialogue démocratique et le développement politique
149. Centre pour le droit international humanitaire et les droits de l'homme (CHLHR)/Yémen
150. Centre d'aide juridique et des droits de l'homme de Jérusalem/Palestine
151. Centre d'aide et de conseil juridiques pour femmes/Palestine
152. Centre Al Mezan pour le soutien à l'État de droit
153. Centre Pana pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes
154. Centre de Tunis pour la Liberté de la Presse
155. Centre Jothor pour les droits de l'homme/ Jordanie
156. Centre de Genève pour la démocratie et les droits de l'homme
157. Centre des droits des femmes à Samawah
158. Centre de Damas pour les études théoriques et civiles



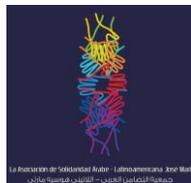


159. Amman Centre d'études sur les droits de l'homme (ACHRS)
160. Centre métropolitain de défense des droits des journalistes/ Irak
161. Appel du Centre Karama pour les droits et le développement/Yémen
162. Centre des droits des femmes pour l'aide et le développement à Babil
163. Centre de développement de la démocratie et des droits de l'homme
164. Institut Scandinave des Droits de l'Homme/Genève
165. Institut du Golfe pour la démocratie et les droits de l'homme/Australie
166. Institut international pour la paix, la justice et les droits de l'homme/Genève
167. Forum des médias du Yémen / Yémen
168. Forum de dialogue pour le développement et les droits de l'homme / Egypte
169. Forum de Houran pour la citoyenneté/Syrie
170. Forum de Bahreïn pour les droits de l'homme
171. Forum du Renouveau pour la Pensée Citoyenne et Démocratique / Tunisie
172. Forum Soeurs arabe des droits de l'homme (Yémen)
173. Le Forum civil au Soudan (qui comprend 54 organisations de la société civile)  
/ Soudan
174. Forum marocain pour la vérité et l'équité
175. Solidarité Droits Humains/Libye
176. HFR Human Rights Organization/Grande-Bretagne
177. Organisation Iqbas pour les droits de l'homme et le développement durable
178. Organisation de Stratégie et de Développement/Mauritanie
179. Organisation Africaine de Surveillance des Droits de l'Homme/Maroc
180. Association Baraem pour la protection des enfants
181. Maison internationale des droits de l'homme / France
182. Organisation de développement civil
183. Organisation tunisienne contre la torture
184. Organisation Al-Haq pour la culture des droits de l'homme
185. Organisation d'études et d'information sur le genre / Irak





186. Organisation de défense des victimes de violences / Genève
187. Organisation pour la défense des prisonniers d'opinion en Syrie - Rawanga
188. Organisation juste pour les droits des minorités
189. Organisation pour la justice et l'égalité pour les droits de l'homme, Salah al-Din, district de Tuz Khurmatu
190. L'Organisation arabe des droits de l'homme en Syrie
191. Organisation arabe des droits de l'homme/New York
192. L'Organisation kurde pour les droits de l'homme en Syrie (DAD)
193. Les femmes irakiennes et l'organisation du futur
194. Organisation caritative Al-Masara pour la protection des femmes et des enfants
195. Organisation Al-Mounqith pour les droits de l'homme
196. Organisation Al-Mawaddah pour les droits de l'homme
197. Organisation Al Mouel pour les Droits et le Développement / YémenLe Forum parallèle égyptien / États-Unis
198. Organisme d'aide publique
199. Organisation nationale des droits de l'homme en Syrie
200. Organisation Al-Weam pour la défense des droits de l'homme
201. Organisation yéménite pour le dialogue des religions et des cultures
202. Organisation Intisaf pour les droits des femmes et des enfants/Yémen
203. Organisation Insan pour les droits et libertés/Yémen
204. Ankidu Organisation Humanitaire pour les Femmes et les Enfants
205. Organisation européenne des droits de l'homme/New York
206. Bro Organisation pour les droits et le développement
207. Freedom House Organisation pour défendre les droits humains et combattre l'esclavage et ses vestiges/ Mauritanie
208. Organisation Tammuz pour le développement social
209. Organisation de développement humanitaire pour la famille et l'enfance





210. ORGANISATION POUR LES LIBERTÉS D'INFORMATION ET D'EXPRESSION-OLIE-HATIM/ MAROC

211. L'Organisation pour le droit au retour 194/ Palestine

212. Organisation des droits de l'homme en Syrie - Maf

213. Organisation pour la protection du droit et la promotion de la paix / Yémen

214. Organisation Dabin pour le développement démocratique et les droits de l'homme

215. Organisation de Dar es Salaam / New York

216. Organisation Diyala pour les droits de l'homme

217. Rasty Organisation pour les Droits de l'Homme

218. Organisation des Messagers irakiens de la paix

219. Organisation Sawa pour les droits de l'homme

220. Étape Organisation pour la démocratie et les élections

221. Organisation Salzan pour les femmes et les droits humains

222. Organisation des jeunes du désert pour le développement et les droits de l'homme / Libye

223. Défenseurs des Droits de l'Homme, Maroc

224. Organisation Masir pour lutter contre la traite des êtres humains

225. Organisation de mamans pour l'autonomisation des femmes

226. Organisation des femmes de Kirkouk pour la propagation de la paix

227. Organisation Nour Al-Rahma pour les droits de l'homme

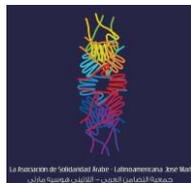
228. Organisation yéménite pour les droits de la défense et les libertés démocratiques

229. Ataa Al-Shabab Organisation pour les droits de l'homme

230. Fondation Créativité pour les Droits de l'Homme

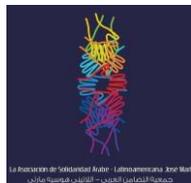
231. Fondation pour le développement alternatif/Égypte

232. Fondation Al Salam pour les droits de l'homme à Anbar





233. La Fondation du Moyen-Orient pour le développement et les droits de l'homme (Yémen)
234. Fondation irakienne pour la promotion de la démocratie et des droits de l'homme
235. Fondation Al-furatin pour les élections et la démocratie
236. La Fondation égyptienne pour la promotion des droits de l'enfant
237. Fondation nationale de lutte contre la traite des êtres humains/Yémen
238. Fondation Annal Al-Rahma pour les droits de l'homme
239. Fondation Ataa Seed pour les droits de l'homme et le développement durable
240. Fondation pour la protection du droit et la promotion de la paix sociale / Yémen
241. Fondation d'Appui au Développement et à la Protection Communautaire - Aden / Yémen
242. Fondation Internationale Amel/Liban
243. Maison des syndicats et des services du travail/Égypte
244. Fondation égyptienne pour les questions féminines
245. Fondation Mada pour les Droits de l'Homme / Irak
246. Fondation Communication pour le Développement/Egypte
247. Syndicat des journalistes palestiniens
248. Association du barreau yéménite
249. Syndicat National des Journalistes Tunisiens
250. La Commission nationale pour l'indépendance de la magistrature et l'état de droit- l'indépendance / Palestine
251. La Commission internationale pour le soutien des droits du peuple palestinien
252. Organisation du Sahel pour la défense des droits de l'homme et l'appui à l'éducation et à la paix sociale/Mauritanie
253. L'Autorité palestinienne pour les docteurs dans la fonction publique
254. Commission marocaine des droits de l'homme





255. Centre des Droits de l'Homme, Mémoire et Archives/Maroc

